



Communiqué de presse

21/21

Montreuil, le 4 mars 2021.

Mission Laforcade : agents de même statut, mais un traitement différent !

Négociations pour l'extension du CTI aux agents des établissements autonomes : les propositions inacceptables de M. Laforcade font l'unanimité contre elles

Lors de la dernière réunion de la Mission Laforcade le 9 février 2021, la CGT avait obtenu que « *La situation spécifique des agents de la Fonction publique hospitalière exerçant dans des établissements publics autonomes non rattachés à un établissement public de santé concernant l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 euros nets par mois fera l'objet de négociations rapides, dès le 1^{er} mars.* »

Ce mercredi 3 mars 2021 se tenait donc la première réunion de négociations sur cette question précise. M. Laforcade, porteur des propositions du ministère, écarte d'emblée les établissements de la protection de l'enfance et indique que le CTI pourrait être étendu uniquement aux personnels « soignants » des établissements relevant du champ du handicap et de l'addictologie. Seraient considérés dans le vocable de « soignants » tous les paramédicaux. Aucun argument ne vient appuyer cette proposition inadmissible. A l'opposé, la CGT a défendu l'unité du statut de la FPH : tous les personnels sous statut de la fonction publique Hospitalière doivent toucher le CTI sans distinction de grade ou de métiers. Quels que soient leur métiers, ils agissent tous au service de la population accueillie dans ces structures : métiers du soin, de l'éducatif, personnel administratif et technique. Toutes les organisations présentes ont porté cette même exigence, y compris la Fédération Hospitalière de France (FHF).

Toutes ont demandé à M. Laforcade de retourner vers le donneur d'ordre public pour que l'ensemble des professionnels des structures autonomes touche le CTI.

Devant l'insistance de tous, il a donc pris cet engagement et doit apporter une réponse sur ce point.

La CGT a rappelé que les personnels concernés seraient très attentifs à la réponse.

Sans attendre, les mobilisations du 15 mars et du 8 avril se préparent avec les syndicats CGT pour tou.te.s celles et ceux qui sont exclu.e.s des 183 €.